

MINUTES OF PROCEEDINGS

FRIDAY, MARCH 23, 1979
(10)

[Text]

The Standing Committee on External Affairs and National Defence met at 9:40 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Marcel Prud'homme, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Breau, Brewin, Caccia, Duclos, Francis, Lachance, Patterson, Prud'homme and Roche.

Other Member present: Mr. Rae.

Witness: Mr. G. A. H. Pearson, Advisor to the Under-Secretary of State for External Affairs on Disarmament and Arms Control Affairs, Department of External Affairs.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Friday, February 23, 1979 relating to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1980. (See Minutes of Proceedings, Tuesday, March 6, 1979, Issue No. 4.)

By unanimous consent of members present, the Chairman called Vote 1 under EXTERNAL AFFAIRS.

The witness made a statement and answered questions.

At 11:00 o'clock a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Comité

Nora S. Lever

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE VENDREDI 23 MARS 1979
(10)

[Traduction]

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 9 h 40, sous la présidence de M. Marcel Prud'homme (président).

Membres du Comité présents: MM. Breau, Brewin, Caccia, Duclos, Francis, Lachance, Patterson, Prud'homme et Roche.

Autre député présent: M. Rae.

Témoin: M. G. A. H. Pearson, Conseiller du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour le désarmement et le contrôle des armements, ministère des Affaires extérieures.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du vendredi 23 février 1979, portant sur le Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1980. (Voir procès-verbal du mardi 6 mars 1979, Fascicule n° 4.)

Du consentement unanime des membres présents, le président met en délibération le crédit 1 sous la rubrique AFFAIRES EXTÉRIEURES.

Le témoin fait une déclaration et répond aux questions.

A 11 heures, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.